



Institut Français de Kinésiologie Appliquée

**A retourner à
IFKA
155-157, cours Berriat
38028 GRENOBLE Cedex 1**

Une fois votre inscription reçue, nous vous adresserons votre contrat de formation, qu'il conviendra de nous renvoyer avec un chèque d'arrhes par stage, de 30% de son montant.

Nom et prénom :

Profession :

Adresse :

Tél :

Fax :

Email :

désire s'inscrire au(x) stage(s) suivant(s) :

Stage :

Date :

Stage :

Date :

Stage :

Date :

Stage :

Date :

Adresse de facturation si différente :

Liste des hébergements

J'ai pris connaissance des conditions de participation

Date et signature :



Institut Français de Kinésiologie Appliquée

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Modalités d'inscription :

Dès réception de votre bulletin d'inscription, nous vous adresserons un contrat de formation professionnelle, qui devra nous être renvoyé par retour, signé et paraphé, dans un délai minimum de 20 jours avant le début du premier stage. Ce contrat entrera en vigueur passé le délai de rétractation légal de 10 jours après sa signature par le stagiaire. Il devra être accompagné d'un chèque d'arrhes par stage, s'élevant à 30% de son coût, encaissable après le délai de rétractation. Le paiement du solde interviendra ensuite stage par stage. De par ces modalités, vous devrez veiller à vous inscrire suffisamment tôt car nous ne serons pas en mesure d'accepter les inscriptions de dernière minute. Le contrat pourra être établi module par module ou pour un cycle complet de stages (ex : tout le cycle du «Touch for Health» ou d'«Ostéopathie et Kinésiologie» ou encore celui des stages de Formation Avancée ou Professionnelle notamment). Au retour du contrat accompagné des arrhes, votre inscription sera validée et confirmée ensuite par une convocation pour chacun des modules, vous précisant toutes les informations pratiques nécessaires. Notre organisme bénéficiant d'une exonération de T.V.A, les tarifs indiqués sont H.T. Ils incluent le coût pédagogique et l'ensemble de la documentation remise mais ni les repas, ni l'hébergement.

Constitution des dossiers de demande de prise en charge :

Nos formations peuvent être prises en charge par certains organismes et dans ce cas, il convient de prendre contact avec notre service administratif pour en définir les modalités (une majoration de 30% des tarifs étant applicable selon les cas). Il est fortement recommandé de constituer son dossier au plus tôt, les organismes concernés demandant souvent des délais assez longs pour examiner les dossiers. L'IFKA ne pourra prendre en compte les demandes parvenues moins de deux mois avant le début du premier stage demandé.

Hébergement :

L'hébergement des participants est à leur charge. Une liste des principaux hôtels à proximité des salles de cours peut être envoyée sur simple demande. Certains stages sont volontairement organisés « en résidentiel », dans un cadre privilégié. Il est alors demandé aux stagiaires de se loger sur place et le site d'accueil perçoit directement les frais d'hébergement et de restauration.

Annulations :

Le stagiaire dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours à compter de la signature du contrat de formation professionnelle. Passé ce délai, en cas d'annulation de sa part, l'IFKA pourra conserver les arrhes versées (sauf en cas de force majeure justifiée ou s'il y a prise en charge par les fonds de la formation professionnelle). Tout stage commencé est dû en totalité. Par ailleurs, si le nombre de participants est insuffisant, l'IFKA se réserve le droit de reporter un stage à une date ultérieure ou de l'annuler. Aucun dédommagement ne pourra alors être réclamé à l'IFKA au-delà du remboursement des frais pédagogiques.

Attestations / Certificat :

Tout participant reçoit en fin de stage une attestation de présence et une facture. Les stagiaires qui auront suivi un cursus complet de formation de 500h minimum et qui auront réussi leurs examens se verront attribuer le «Certificat de Praticien Professionnel en Kinésiologie».

Frais d'examen :

Le coût du premier examen après la « formation avancée » est de 50€, celui de l'examen final est intégré dans le prix du stage « professionnel 5 ».